

ORFIS BAKER TILLY

Le Palais d'Hiver
149, boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

COGEPARC

Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 LYON

OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA

10, avenue Simone Veil
69150 DECINES

Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital
Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2017
(16^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre des autorisations d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Villeurbanne et Lyon, le 14 novembre 2017

ORFIS BAKER TILLY

COGEPARC

Bruno GENEVOIS

Stéphane MICHOU